



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme du système d'alerte et d'information des populations

Question au Gouvernement n° 929

Texte de la question

RÉFORME DU SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

M. le président. La parole est à M. Raphaël Gauvain, pour le groupe La République en marche.

M. Raphaël Gauvain. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur, depuis janvier 2015, la France fait face à une menace terroriste sans précédent.

Nos services de renseignement ont été considérablement renforcés et ils le seront encore de manière significative au cours du quinquennat. Ces femmes et ces hommes travaillent jour après jour d'arrache-pied pour prévenir la survenance d'un attentat sur notre sol. Je veux ici saluer leur travail.

Début mai, un homme a été arrêté à Paris alors qu'il s'apprêtait à commettre un attentat, probablement à la ricine. Cette arrestation par nos services de renseignement est intervenue, je veux le rappeler, à la suite d'une visite domiciliaire. Cette mesure administrative sous le contrôle du juge judiciaire, que nous avons votée à l'automne dernier dans le cadre de la loi relative à la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme, démontre une fois encore, s'il le fallait, son efficacité dans la défense des Français et la prévention des actes de terrorisme.

Chacun le sait, la menace terroriste est persistante et durable. Chacun le sait également, le risque d'attentat zéro n'existe pas, et l'attaque d'aujourd'hui à Liège l'a démontré. En cas d'attaque terroriste, l'information de la population en temps réel est essentielle. Il s'agit d'informer nos concitoyens, d'éviter que des rumeurs ne circulent et de laisser nos forces de l'ordre et de secours intervenir. À la suite de l'attaque du Bataclan, le Gouvernement avait mis en place l'application pour smartphone SAIP – Système d'alerte et d'information des populations.

Lors de l'attaque de Carcassonne en mars dernier, l'application n'a pas fonctionné. Il en avait été de même à Nice en juillet 2016, et lors de l'attaque du Louvre en février 2017. À l'inverse, en septembre 2017, une alerte s'était déclenchée alors qu'il s'agissait d'un canular. Alors, ma question, monsieur le ministre d'État, est simple : quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre de l'application SAIP et que comptez-vous faire ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, comme vous l'avez rappelé, l'application SAIP a été mise en place en mai 2016, juste avant l'Euro de football, pour doter le ministère de l'intérieur d'un outil permettant de donner à la population une information rapide et fiable en cas d'événement majeur.

Le contrat qui liait le ministère et le gestionnaire de cette application prendra fin le 31 mai prochain. Comme

vous l'avez souligné, cette application n'a en fait jamais marché. Nous en tirons les conséquences et, plutôt que de nous acharner à créer une nouvelle application qui serait propre au ministère de l'intérieur, nous avons décidé d'utiliser les technologies modernes.

Nous avons donc passé un certain nombre d'accords, qui prendront effet le 1er juin, avec plusieurs grands groupes, comme Facebook, qui compte 34 millions d'utilisateurs en France, mais aussi Twitter et Google, qui ont accepté de relayer nos messages. De la même manière, Radio France, France Télévisions, la RATP et Vinci Autoroutes ont accepté de relayer en priorité nos messages.

Plutôt que d'avoir une application qui nous est propre et qui ne fonctionne pas, nous aurons désormais recours aux grands réseaux sociaux, aux grandes chaînes de télévision, aux relais autoroutiers, de manière à informer les populations en temps réel des risques qui peuvent la menacer. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gauvain](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 929

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 mai 2018](#)